



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE A SAINT-HILAIRE-LE-GRAND
(département de la Marne, région GRAND-EST)

NOTICE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

SOMMAIRE

1. Contexte
2. Localisation et description du site
3. Cadre réglementaire
4. Présentation du maître d'ouvrage
5. Présentation du projet
6. Notice écologique
7. Notice paysagère
8. Milieu physique et humain

1.- CONTEXTE

La lutte contre le changement climatique et ses effets figure au premier rang des priorités nationales. Dans cette perspective, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale tout en renforçant son indépendance énergétique.

Le solaire photovoltaïque au sol a toute sa place dans la poursuite de ces objectifs, en privilégiant dans la mesure du possible les sites dégradés et/ou artificialisés afin de protéger la biodiversité et d'éviter les conflits d'usage avec d'autres activités humaines.

2.- LOCALISATION ET DESCRIPTION DU SITE

Le projet photovoltaïque est envisagé sur les parcelles V6 et V315, lieu-dit « Ferme du Mont Levrat » à 51600 Saint-Hilaire-le-Grand, pour une surface totale de 2 ha, dont 1,07 ha utilisable.

La parcelle d'implantation concerne un terrain qui n'est pas déclaré au Registre parcellaire graphique (RPG) ; appartenant à une personne privée, il est aujourd'hui inutilisé.



Source : KDE ENERGY France

3.- CADRE REGLEMENTAIRE

La puissance du projet étant inférieure à 1 MWc, ce dernier sera soumis à un examen au cas par cas.

GROUPE	CATEGORIE DE PROJET	PROJETS SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	PROJETS SOUMIS A EXAMEN AU CAS PAR CAS
ENERGIE	30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc, à l'exception des installations sur ombrières	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc.

4.- PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Le projet est développé par KDE ENERGY France.

ACTEUR HISTORIQUE ET INDÉPENDANT DE LA FILIÈRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Fondation en 2007**
- **Entreprise indépendante**
- **Une équipe de 9 personnes**
 - 4 associés réunis dans la société Nord Mistral
 - 4 chefs de projet (études d'impact, autorisations environnementales, permis de construire, ...)
 - Bureau d'étude : 1 ingénieur électricien
- **Siège à Lezennes (Hauts-de-France, 59)**
- **Agences à Beauchamp (Ile de France, 95) et Nevers (Bourgogne Franche Comté, 58)**
- Conception et développement de centrales de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables: éolien, solaire (sol toiture, ombrières), stockage, auto-consommation.



- Portage**
 - KDE Energy France identifie et sélectionne les sites et développe des projets d'énergie renouvelable : réalisation des études techniques et réglementaires, procédures d'autorisation, raccordement, montage juridique et financier.
- Ingénierie pré-projet**
 - Solaire au sol**
 - Une centrale de **10 MWc** construite (soit 20000 modules)
 - **11,1 MWc** en instruction
 - **200 MWc** de projets en cours de développement (PV sur sol dégradé, PV agricole)
 - Stockage**
 - 1 projet en développement
 - Éolien**
 - **56 MW** construits (soit 26 éoliennes)
 - **19 MW** autorisés
 - **24 MW** en instruction
 - **148 MW** de projets en cours de développement
 - Solaire toiture**
 - Conception et assistance à l'**installation clé en mains** de centrales solaires pour des entreprises et collectivités (vente d'électricité ou autoconsommation)
 - **8 hangars photovoltaïques** (de 100 à 500 kWc) en construction ou développement



5.- PRESENTATION DU PROJET

La centrale solaire, qui sera constituée de **1000** panneaux, a une surface de **10797,83 m²** pour une puissance de **670 kWc**. La distance entre les rangées sera au minimum de **3** mètres. La surface des panneaux est de **3106 m²**.

La centrale nécessite la mise en place d'un poste de livraison. Ce dernier constitue l'interface entre l'installation et le réseau public. Le raccordement de l'installation vers le réseau électrique de distribution se fait par l'intermédiaire de câbles permettant l'évacuation de l'énergie produite jusqu'à la ligne HTA située à environ **150 m** du site.

La production annuelle estimée est d'environ **737 MWh**, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'approximativement **147** foyers sur une moyenne de consommation de **5 000 kWh/an/foyer** (Ademe).



Calepinage réalisé par KDE ENERGY France avec le logiciel ARCHELIOS PRO

6.- NOTICE ECOLOGIQUE

Les éléments du patrimoine naturel ayant un intérêt écologique nécessitant leur préservation peuvent faire l'objet de différentes formes de protection ou d'inventaires scientifiques devant être pris en compte dans le cadre de projets d'aménagement.

D'après notre analyse, il apparaît que le terrain envisagé pour le projet n'est inclus dans aucun périmètre de protection d'un milieu naturel (ZNIEFF de type I ou II, zone Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » ou « Habitats »).



Source : KDE ENERGY France

De cette manière, le projet n'aura aucun impact sur la biodiversité.

La conception du projet intègre également les préconisations du SDIS en matière de défense contre l'incendie : largeur des pistes périphériques de 5 mètres, accès et création d'une citerne d'eau sur le site pour contrevenir à tout risque de propagation d'incendie.

7.- NOTICE PAYSAGERE

La zone d'implantation se situe en bordure de la D 931, axe routier particulièrement fréquenté (itinéraire Suippes-Reims).



Vue du terrain depuis la route départementale 931 (orientation de la prise de vue : Nord-Ouest)

Source : KDE ENERGY France (Photos prises le 07/02/2025)

Compte tenu des faibles emprise et hauteur du projet (la hauteur maximale des panneaux ne dépassera pas 2m10), de la configuration et de la topographie des lieux, le futur parc photovoltaïque ne sera pas perceptible depuis l'environnement proche du site.

Enfin, compte tenu du tissu urbain et de la distance qui sépare le projet des sites de mémoire que sont :

- la **Chapelle russe** et la **Nécropole nationale de Jonchery-sur-Suippe** situées, à environ 4km à vol d'oiseau du site ;
- la **Nécropole nationale de la 28ème brigade** située à environ 5 km à vol d'oiseau,

il n'y aura aucune co-visibilité avec ces derniers.

Ce projet s'intégrera donc bien dans son environnement.



Vue du terrain en direction de la route département 931 en toile de fond (orientation de la prise de vue : Est)

Source : KDE ENERGY France (Photos prises le 07/02/2025)

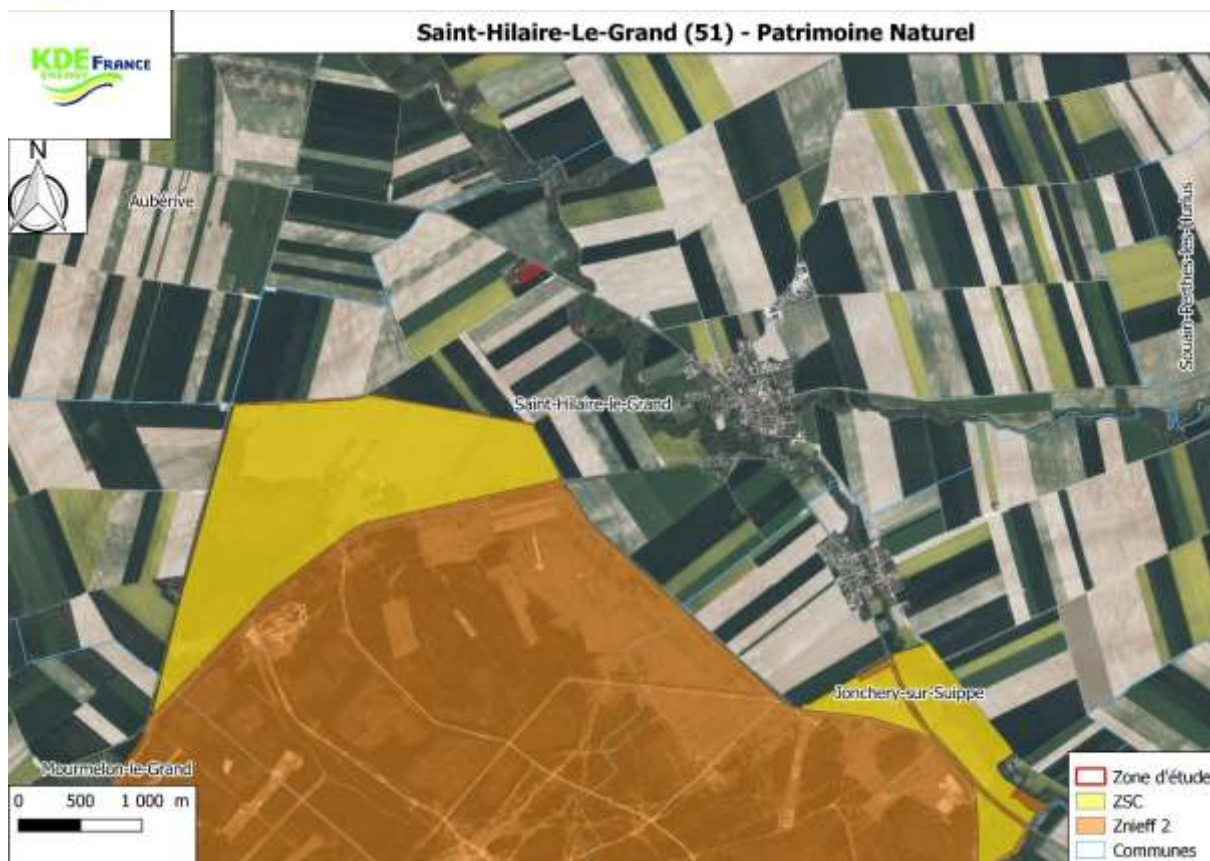
8.- MILIEU PHYSIQUE ET HUMAIN

Les enjeux sur le milieu physique sont très limités.

- Risque faible lié aux incendies aux abords des zones boisées, car le secteur d'étude est en dehors des grands massifs forestiers.
- Risque d'inondation faible par rapport aux débordements de cours d'eau
- Risque faible à moyen de retrait-gonflement d'argiles sur toute la zone du projet
- Absence de contraintes ou de servitudes techniques

En ce qui concerne le milieu humain, les enjeux sont également faibles :

- La commune de Saint-Hilaire-le-Grand dispose d'un seul **monument historique** sur son territoire ; localisé à environ **4 km de la zone d'étude**, il s'agit de **la Chapelle russe**, monument inscrit avec un périmètre de protection de 500m (cf. carte ci-après, qui confirme la compatibilité du projet avec l'enjeu identifié). L'autre monument historique le plus proche de la zone d'étude est le **Cimetière de la 28ème Brigade** sur la commune de **Souain-Perthes-lès-Hurlus** (inscrit) à environ 5 km.
- La commune compte une population de **359** habitants en 2022
- La commune de **Saint-Hilaire-Le-Grand** est régie par une Carte Communale autorisant l'installation d'une centrale solaire ; le projet a d'ailleurs fait l'objet d'un certificat d'urbanisme positif en date du 06/10/2022.
- Réseaux et risques technologiques : aucune canalisation de gaz ou d'hydrocarbures ne traverse la zone d'implantation ni ses environs.



Source : KDE ENERGY France